N° 3858 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 9 Janvier 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, rue de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
COMMENCERA
Demain Matin Lundi
la publication d'un roman nouveau de Fernand LAFARGUE :
TOUJOURS AIMÉ
que nous croyons destiné à un grand succès.
Le cœur de la femme, en ses replis intimes, a été étudié avec un subtil talent de psychologue par le jeune auteur qui nous offre dans
TOUJOURS AIMÉ
une œuvre aussi élégamment écrite que puissamment pensée.

Les Emplois industriels DE L'ALCOOL

Un pas considérable dans la voie de mise en pratique de l'éclairage par l'alcool a été récemment fait par les découvertes de M. Denayrouse, et le problème nous paraît résolu, à l'heure actuelle, aussi complètement que possible.

Mais la question a des aspects multiples. Il ne saurait suffire qu'un carburé l'alcool d'éclairage dans des appareils quelconques, encore faut-il que ce soit un point important. Il faut encore que le public accepte cette modification à ses habitudes et ne prête pas une oreille trop complaisante aux objections qui lui seront habilement suggérées.

Il ne faut pas, en effet, que les fabricants d'alcools industriels se figurent que les syndicats du pétrole sont disposés à laisser s'établir, sans essayer de la ruiner par la concurrence, l'industrie nouvelle. Les syndicats sont riches, composés d'hommes expérimentés dans les affaires et prêts au besoin, à bien des sacrifices pour retenir la clientèle. Le silence des journeux scientifiques sur la nouvelle invention nous paraît, à ce propos, devoir être signalé; il est dans tous les cas très significatif.

Pour soutenir la lutte contre eux, pour triompher de la concurrence, il faudra donc aux fabricants d'alcool beaucoup d'énergie et une union que rien ne puisse briser. La lutte sera certainement rude et longue.

Nous faisons des vœux pour leur succès et le pour bien des raisons.

D'abord, il s'agit de créer directement pour la distillerie, indirectement pour la culture de la betterave et de la pomme de terre, un important débouché nouveau et une source abondante de profits.

En second lieu, nous nous trouvons en présence d'un produit de notre sol, dont la préparation occupera un nombre de plus en plus grand d'ouvriers français, tandis que le pétrole, au moins à l'état brut, ne nous vient jusqu'ici que de l'étranger, auquel notre consommation paie, de ce fait, un tribut de près de vingt-cinq millions.

Or, pour rendre moins difficile le succès, il y a, après la fabrication des appareils une autre grosse question à résoudre : celle du prix de revient du produit duquel dépend, naturellement, le prix de vente aux consommateurs.

Tant que ceux-ci n'apercevront pas un avantage immédiat et tangible à remplacer le pétrole par l'alcool pour l'éclairage, *ils hésiteront à modifier leurs habitudes*; c'est surtout par le bon marché que l'écla rage par l'alcool devra et pourra s'imposer.

Or, actuellement, il faut bien reconnaître que, pour l'usage courant, tout au moins, pour la consommation familiale, l'alcool coûte plus cher que le pétrole.

C'est à dessein que nous employons l'expression actuellement. Cet état de chose est à la veille d'être modifié; et *c'est pour cela que nous* disons que la question de l'emploi de l'alcool comme moyen d'éclairage vient de faire un grand pas.

Jusqu'à présent, en effet, l'Administration des Contributions indirectes n'a voulu admettre, pour la dénaturation de l'alcool, que l'emploi du méthylène.

Ce n'est pas que ce dénaturant ne présente de sérieux inconvénients.

C'est ainsi, par exemple, que le méthylène diminue considérablement le pouvoir calorique de l'alcool. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire les tables de thermochimie de M. Berthelot; l'alcool méthylique produit un tiers moins de chaleur que l'alcool vinique, c'est là un fait désormais acquis.

L'emploi du méthylène pour la dénaturation communique à l'alcool une odeur désagréable, que d'aucuns même prétendent nuisible à la santé.

Enfin, et, dans la pratique — cette considération est d'un grand poids, — le prix de ce dénaturant est très élevé. Son emploi contraint donc les fabricants d'alcool pour l'éclairage à augmenter considérablement leur prix de vente, et nous venons d'exposer que c'est justement cette élévation de prix qui peut constituer un des obstacles les plus sérieux à la diffusion de l'emploi de l'alcool comme agent d'éclairage.

Faisons remarquer, enfin, que l'emploi exclusif du méthylène comme dénaturant de l'alcool nous impose le paiement d'un lourd tribut. Ce produit doit subir, en effet, une rectification, et celle-ci se fait en Prusse. En outre, comme le méthylène ne contient que de 8 à 12 0/0 d'acétone ; que, d'autre part, la Régie en exige 25 0/0 dans le méthylène admis à la dénaturation, on nous importe encore d'Allemagne ou de Bohême les 10 à 12 0/0 d'acétone que les industriels français ne produisent pas eux-mêmes.

A tous égards, il y aurait donc un intérêt sérieux à ne plus employer le méthylène comme dénaturant.

∴

Jusqu'à ce jour, on contestait que cela fût possible. Cette impossibilité a disparu.

Deux Commissions techniques, instituées : l'une par le Ministère des Finances, pour étudier la question, viennent, en effet, de constater que la dénaturation de l'alcool pouvait être opérée dans des conditions excellentes par l'emploi d'un nouveau dénaturant présentant, entre autres, ce précieux avantage d'élever du prix peu élevé, coûtant à peu près le dixième du prix du méthylène.

Non seulement les deux Commissions ont émis un avis favorable à l'emploi de cet agent de dénaturation ; mais elles ont eu la bonne et rare fortune de voir se raffier à leurs conclusions l'Administration de la Régie, si méticuleuse, comme on sait, en pareille matière.

Bien plus, pour éviter des lenteurs, *nous croyons savoir que l'Administration renoncerait à demander le vote d'une loi spéciale.*

C'est par un simple règlement d'administration publique que serait prescrite la substitution du nouveau dénaturant au méthylène jusqu'ici imposé.

Nous sommes donc fondés à répéter que la question de l'emploi de l'alcool pour l'éclairage vient de faire un pas considérable.

On devine bien toutefois que les fabricants de méthylène et les industries spéciales qui concourent à la fabrication de ce produit, ne sont pas d'humeur à se laisser déposséder, sans protestation, du monopole de fait dont ils jouissaient jusqu'ici.

Nous espérons qu'il ne sera pas tenu compte de ces protestations.

Qu'en pareille occurence, l'obligation s'impose de comparer les intérêts en présence :

D'un côté, nous voyons une industrie, celle du méthylène, représentée en France par un petit nombre d'établissements et dont la production en méthylène-régie représente « une valeur d'environ 20,000 francs. »

De l'autre, quatre cents distilleries agricoles, dont le nombre est appelé à s'accroître encore, et qui tirent déjà de notre sol un produit d'une valeur supérieure à « 70 millions de francs. »

Considérée à ce point de vue, la question ne nous paraît pas comporter deux solutions.

Jules DOMERGUE.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La politique de l'empire allemand

Les mesures de rigueur ne s'arrêtent pas, elles ne font plutôt que s'étendre, avec les protestations qu'elles soulèvent sans doute dans l'empire qu'en dehors de l'empire. Maintenant, c'est le long de la frontière russe qu'on signale des expulsions de sujets du tsar. Mêmes à Charlottenbourg, faubourg de Berlin, trente ouvrières ouvrières, originaires de Russie, ont reçu l'ordre de retourner dans leur pays. Ces pauvres femmes mettaient donc cet bon grand moyen la société de la *Presse au de l'empire allemand*.

Cettes le gouvernement de Guillaume II fait la politique qui lui plaît. Nous avons bien gêné de nous immiscer dans ses affaires, mais aussi assez des nôtres. Mais les Danois du Slesvig-Nord de se montrer intimidés par les expulsions de ces derniers mois, ne font qu'accroître de plus en plus leur opposition. A Hoderslebn, une société communale, composée de sujets danois, augmente de plus en plus en nombre à mesure qu'on en expulse.

Avant les expulsions, il y avait 300 membres; l'administration en chasse quelques douzaines, et voilà, au lieu de 300 membres, la société comptait 400! C'est un genre de multiplication tout aussi miraculeuse que celle des pains aux noces de Cana ! A Hoderslebn encore, les autorités expulsent, vingt les dépositaires dont les maîtres assistent aux séances de la société *en question. Et les maîtres se demandent si ce* n'est pas leur tour à eux qui vendra bientôt.

Cette politique paraît bien étrange, et tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle n'augmente pas le crédit moral de l'empire.

H. D.

Echos et Nouvelles

L'enseignement des cheveux. — Un médecin turc, M. Mesnhem Hodjaz a pratiqué des sacrifications sur un crâne dénudé et a implanté de petites parcelles de cheveux provenant des tiges dans leur longueur. Ces « bouture » ont repris et poussé. Voilà une bonne nouvelle pour les chauves.

∴

Un phare dans un cimetière. — Il est un milieu du cimetière d'Ulverston, au bord de la mer, dans le Lancashire (Angleterre), il a 23 pieds de haut et 8 pouces de diamètre. Le phare, qui brûle jour et nuit, a été élevé à la mémoire du médecin Wilson.

∴

Moules perlières. — A Angers, un négociant, en manganat des moules, a trouvé dans l'une d'elles deux perles dont ces dernières ont été estimées 7 et 800 fr.

AU JOUR LE JOUR

Quelques mots sur l'enseignement professionnel en Angleterre

On s'est de d'abord que l'enseignement technique ? Ses promoteurs ont-ils la prétention de *remplacer l'apprentissage et d'enseigner le métier* à l'école ? Non, l'expérience leur a montré qu'il ne s'agissait pas d'improviser, par la théorie, des ouvriers et des contre-maîtres accomplis. Ils se sont aperçus que la pratique des metiers devient de plus en plus compliquée, et ont jugé par suite que l'école devait donner à l'esprit les notions théoriques indispensables, la souplesse et l'habileté à la main. Le jeune homme pourrait ainsi s'adapter plus rapidement aux conditions spéciales d'un metier. D'ailleurs, dans les cours ordinaire des choses, l'apprenti ne trouve-t-il pas la mécanique à l'usine dans la journée, la théorie le soir à l'école ?

La France a certainement devancé l'Angleterre dans l'organisation de cet enseignement technique et professionnel. Nos lecteurs connaissent trop bien l'*Ecole centrale des Arts et Manufactures*, le *Conservatoire des Arts et Métiers* à Paris, les trois *Ecoles d'Arts et Métiers* à Aix, Angers et Châlons, les nombreuses *Ecoles professionnelles* de notre pays pour que nous ayons garde d'insister. Les mêmes propos cité de commerce qui nous pour l'enseignement commercial avec les *Ecoles supérieures de commerce*, l'*Ecole des Hautes Etudes commerciales*. Et nous ne citons que pour mémoire les grandes associations privées qui depuis une dizaines d'années orientent leurs cours du *soir vers l'enseignement professionnel* et *ouvrier*, telles que la *Société pour l'instruction elementaire* (cours de couture, coupe, broderie, typographie, etc.), *l'Association polytechnique*, *l'Union française de la Jeunesse*, si florissante à Lille, la *Société industrielle* d'Amiens, la *Société d'Enseignement professionnel* à Lyon, etc., etc.

L'histoire du mouvement parallèle accompli en Angleterre montrera que ce pays, où l'enseignement technique, il y a une quinzaine d'ans ne s'était fait qu'une modeste place, s'est empressé de regagner le temps perdu et témoignera du génie de la race.

L'Exposition universelle de 1878, qui annonçait brillamment la rentrée en scène de la France, commença à inquiéter les Anglais. Une crise économique qui éclata chez eux vers cette époque achève de les troubler.

Une Commission royale, chargée d'une enquête sur l'instruction technique du pays — et sur la situation économique de l'Angleterre, décrète que sur le premier point, l'Angleterre était en retard sur les nations continentales.

Le rapport contenait ces phrases : « Le succès de nos voisins est dû principalement à une culture intellectuelle plus étendue, à la connaissance des langues modernes, à l'étude de la géographie économique. Cette supériorité technique liée aux écoles supérieures industrielles qui existent dans presque tous les pays du continent. » Ce rapport parut en 1884.

Aussitôt, industriels, commerçants, publicistes, chacun s'ingénia à résoudre le problème de l'instruction technique. Cette agitation aboutit en 1889 au vote d'une loi, à laquelle nous reviendrons dans l'heure. Car, il faut reprendre les choses un peu plus haut.

Le premier mouvement en faveur de l'instruction technique fut l'œuvre d'un homme du bien, dont le nom est resté vaguement en mémoire. Vers 1800, sous l'influence des idées françaises, le docteur Birkbeck, professeur d'histoire naturelle à Glasgow, ouvrit dans cette ville des conférences de physique industrielle pour les artisans.

« Son dessein n'était pas, ainsi qu'un disait un publiciste français, de faire de l'artisan un savant au petit pied qui se dégoûterait de son humble travail, mais de le faire raisonner, de le rendre capable de savoir exactement en quoi consiste à égaliser, de l'arracher à l'état de machine ignorante. »

(Rappelez-vous de la définition de l'ouvrier par Michelet, « l'humble serviteur de ces geniteurs d'acier que sont les machines ».

Repoussé d'abord, puis combattu par les classes aristocratiques, Birkbeck ne se décourages pas. Il inaugura une classe de *mechanics* avec soixante-quinze ouvriers. Un mois après, il avait 500 auditeurs.

En 1825, il parvenait l'Angleterre en fondant dans toutes les villes industrielles des instituts d'artisans — *Mechanics Institutes* — comme à Glasgow. Les artisans s'éprirent de cette oeuvre qui les rendait intelligents et créaient de leurs deniers des établissements à Manchester (1828), à Bradford (1828), à Birmingham (1831). Malheureusement, quand on voulut exposer des théories scientifiques, on s'aperçut que les ouvriers, n'ayant pas reçu, pour la plupart, d'instruction élémentaire, étaient incapable de comprendre. On était sûr trop vite en besogne : les *Instituts* durent se transformer en écoles primaires ou secondaires (Boys's Day School, à Leeds).

Bien d'économie dans quinze enquête officielle eut établi, en 1881, « qu'au point de vue de l'éducation technique l'Angleterre était en retard sur les nations continentales ». Les corporations de la cité de Londres durent les prendre à leur un *nouvel effort*. Sur le rapport d'un comité composé d'hommes connus Wilson Vernon, Sir Philip Cunliffe Owen, elles consacrèrent une portion de leurs enormes revenus à encourager l'enseignement technique.

La City and Guilds of London Institute fonda la *Central Institution* (1885) dont le programme peut être comparé à ceux de notre Ecole centrale et du Polytechnique de Paris. Le *Technical College*, qui prend ses cours dans l'Exposition, et la *Finsbury School* et les prépare à faire rapidement des ingénieurs dans les usines.

Mais c'est vers Birmingham qu'il faut toujours se tourner quand on va en quête des institutions démocratiques, comme par l'initiative privée. Le *Mechanics Institute* de Birmingham a pris le crochet université professionnelle et populaire dont les cours ont lieu le soir, et qui possède un hôtel, un budget de plus de 200,000 francs et près de 8,000 élèves.

Cette institution a rendu de réels services ; le niveau intellectuel de la population ouvrière et de la petite bourgeoisie est à Birmingham plus *élevé que dans maints autre grande ville*. Toutes les classes de la société se rencontrent sur les bancs de cette université. Le maréchal-ferrant à côté du fils de son patron ; tous les âges, tous les sexes. De plus, en 1885, M. Chamberlain, maire de Birmingham, et ses amis ont fondé l'*Ecole des Beaux Arts Industrielle*. Les élèves (plus de 2000) travaillent en ville toute la journée et ne viennent suivre les cours que le soir ; ils reçoivent d'abord une sérieuse instruction générale en dessin et anatomie, après quoi ils se spécialisent et deviennent graveurs, ciseleurs orfèvres, armuriers, etc.

A Manchester, il y a une école technique locale avec cours du jour pour les enfants de treize à dix-sept ans, et cours du soir pour les adultes.

Il y a aussi la *Whitworth Institute* qui par la perfection de l'outillage et l'opulence des ressources, sera une des curiosités de l'Angleterre. A Bradford il y a un collège technique fondé en 1882 pour les principaux drapiers de la ville, qui est parfait en son genre et rend les plus grands services, à l'industrie locale. Nous pourrions encore citer plusieurs grandes villes où ont été fondées des écoles techniques aujourd'hui florissantes. Il nous suffira d'avoir montré qu'en Angleterre, industriels, patrons, capitaux, ont dépensé beaucoup d'argent et d'efforts pour créer et soutenir l'enseignement professionnel ; que ces cours ont été fréquentés assidûment par les artisans, les apprentis, les employés.

Dans un prochain article, nous étudierons comment l'Etat, sous la pression de l'opinion publique, s'est décidé à intervenir ; nous verrons quels actes officiels ont coordonné les efforts dispersés et contrôlé les résultats. Et, d'après l'ensemble, nous jugerons la force et la puissance que de telles institutions ont procurées à nos voisins, et nous arriverons à comprendre en quoi consiste cette *superiorité* si vantée des *Anglo-Saxons*.

J. MOURAUX.

LA LIGUE DES BASILES

Les journaux officiels de la Ligue de MM. François Coppée, Brunetière, des ducs et de Gyp, la *Libre Parole*, l'*Eclair*, l'*Intransigeant* publient les adhésions de quelques retardataires, dont le chef-lieu de M. Emile Alglave, qui, ayant été mêlé au boulangisme, devait naturellement aller y rejoindre M. Maurice Barrès ; de M. Georges Thiébaud, inventeur des candidatures de Bourange et qui conduisit le *general* en Suisse voir le prince Napoléon ; de M. Charles Maurras qui, dans la *Gazette de France*, fit l'apologie du faux Henry de Mlle de Bovet, qui a lancé la souscription pour Mme Henry et qui se plaint avec juste raison d'avoir été oubliée.

M. Henri Rochefort n'a pas encore adhéré à la Ligue, mais il en fait un grand éloge dans l'*Intransigeant* d'hier matin. Il dit entre autres : « *La Ligue de la Patrie Française* s'adresse à tous ceux qui aiment la France. » D'après cette phrase, si M. Rochefort aime la France, il prend l'engagement d'aller fraterniser à la Ligue avec le duc de Broglie, le duc d'Aiguillon, le *Mme de Mun et François Coppée*.

Dans un article de la *Revue hebdomadaire*, M. François Coppée reprend ses vœux en faveur du sabre libérateur, après avoir fait l'apologie du 18 Brumaire, il conclut :

Envoyons à la rencontre du commandant Marchand notre brave des braves, le chevaleresque Déroulède, transfuge, exce-pt, mais qui, ayant rechauffarait pas le cœur de voir Déroulède et Marchand se donner la main, comme une paire d'amis, comme deux cousins ?

Nous sommes tout à fait de l'avis de M. François Coppée. Que M. Déroulède aille rejoindre le commandant Marchand, nous serons débarrassés de son cocoraine personne pendant six mois.

La lecture des noms des principaux membres de la Ligue fondée par MM. François Coppée et Marcel Habert est instructive. On y trouve des *personnages que* M. Buisson était dernièrement connus des promoteurs de l'Institut Notre-Dame : MM. Brunetière, Coppée, Thureau-Dangin, de Vogüé.

Cette circonstance est significative et montre que les professeurs de l'Université qui se mettent à la suite de ces messieurs se déclarent nettement les adversaires de l'enseignement laïque. Ils trahissent tout ce qu'ils sont chargés d'enseigner et de défendre en s'affiliant à cette Ligue de Basiles.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Nouvelles parlementaires

A la Chambre

L'ordre du jour de la rentrée

Paris, 8 janvier. — Suivant la tradition, l'ordre du jour de la Chambre pour la séance de rentrée porte : installation du bureau d'âge, élection du bureau définitif. Après la série des scrutins, qui occupera vraisemblablement les journées de mardi et de jeudi, nos honorables seront appelés à reprendre le programme de leurs travaux pour la session qui va s'ouvrir. C'est naturellement le budget qui tiendra la tête du nouvel ordre du jour.

On n'oserait sans doute à la suite de la proposition de M. Gervais-Roche tendant à modifier l'article 444 du Code d'instruction criminelle concernant la procédure en diffamation, le vote du Sénat supprimant la publicité des excitations cantinières, la proposition de M. Bonnaud relative à l'assistance judiciaire devant les cours et tribunaux et à l'organisation de l'assistance judiciaire devant les justices de paix et la première lecture de la proposition adoptée par le Sénat modifiant l'article 310 du Code civil visant le divorce.

Pour tous ces projets, les rapports sont déjà déposés. La Commission du budget a terminé également quand elle aura adopté son texte définitif, la mise à l'ordre du jour du projet sur l'armée coloniale.

Ces questions ne pourront être discutées bien entendu qu'après le vote du budget. L'examen de la loi de finances commencera vers le 10 ou le 17. La Chambre y consacrera deux semaine les séances du lundi, du mardi et du jeudi. Celles du vendredi seront réservées, comme par le passé, aux interpellations.

Pendant un certain temps, il n'y aura pas séance publique le mercredi et le samedi, jours où les commissions se réunissent, mais le gouvernement ne tardera pas à demander la suppression de ces deux congés pour hâter le vote de la loi de finances, peut être même réclamera-t-il des séances du matin. Il ne faut pas perdre de vue en effet que les crédits provisoires ne s'appliquent qu'aux deux premiers mois de l'année.

Le budget devrait donc être promulgué avant le fin de février, mais quelque bonne volonté qu'y mette la Chambre, quelle que soit son ardeur au travail il est douteux qu'on puisse aboutir en temps utile, car le Sénat doit aussi se prononcer. On prévoit donc que le gouvernement sera dans l'obligation de solliciter un ou deux nouveaux douzièmes — plutôt deux qu'un.

T. H.

La candidature de M. Brisson

M. Deschanel aura décidément M. Brisson comme concurrent à la présidence de la Chambre.

L'ancien président du Conseil est venu ce soir au Palais Bourbon et nous a confirmé lui-même sa candidature en ces termes.

« Il y a trois semaines, nous a-t-il dit, que mes amis estimaient qu'un candidat républicain radical devait être opposé à M. Deschanel sont venus me demander de poser ma candidature, j'ai accepté, et depuis, je n'ai pas varié. »

« Je suis très heureux que vous me donniez l'occasion de démentir certaines informations de vos confrères qui me représentaient comme hésitant. Je suis absolument candidat. »

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a terminé l'examen des propositions du sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes relatives à son budget.

Elle a conclu à la suppression pure et simple de l'école des postes et télégraphes dont M. Monnet demandait le maintien avec des modifications apportées à son fonctionnement.

La Commission a ensuite décidé la suppression du crédit affecté aux fonctions de chef du service central.

La Commission a repoussé également, malgré les conclusions du rapporteur M. De La Porte, le crédit de 40,000 francs demandé par M. Lockroy pour la création d'une quatrième section de l'Etat-Major général destinée à coordonner auprès du chef d'Etat-Major général tout ce qui concerne les constructions neuves : artillerie, machinerie, etc., et que M. Lockroy avait au moïs d'août dernier constituée par décret.

La Commission a refusé à mettre ce service entre les mains du chef d'Etat Major général, mais elle se déclare prête à voter le crédit si M. Lockroy consent à rattacher cette création à son cabinet militaire.

La question de Terre-Neuve

Paris, 7 janvier. — Le Temps publie la note officieuse explicative suivante, sur la question de Terre-Neuve :

La France a seule le droit, en vertu du traité d'Utrecht, de pêcher sur une portion de la côte de Terre-Neuve, mais à la condition de n'y pas faire d'établissement.

Cette dernière interdiction s'applique également, aux sujets anglais qui ont le droit de pêcher sur la Terre-Neuvienne.

Les Terre-Neuviens réclamant via-à-vis du gouvernement anglais la faculté d'exploiter la côte française de Terre-Neuve. Cette côte est très riche en mines. Au cas où la France y renoncerait, elle aurait droit à une compensation.

Manifestation Patriotique

Marseille, 7 janvier. — Le général Metzinger, commandant le 15e corps, a passé ce matin à revue des troupes. Il a remis les décorations décernées à l'occasion du 1er janvier.

Après la cérémonie, la foule a rompu le cordon d'agents, et entoura l'escorte du général, en a crié : Vive l'armée !

Le général a remercié en quelques mots. La foule l'a escorté jusqu'à l'hôtel de la division.

L'AFFAIRE DREYFUS

Au quai d'Orsay

Paris, 7 janvier. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a convoqué, pour le 11 courant, M. Paléologue, conseiller d'ambassade de première classe, attaché à la direction politique du ministère des affaires étrangères.

Il était intéressant de savoir pourquoi ce fonctionnaire était appelé à témoigner dans l'affaire Dreyfus. D'après nos renseignements particuliers, en raison des fonctions qui lui sont confiées, au quai d'Orsay, M. Paléologue se serait trouvé depuis 1894 au courant des diverses questions qui ont pu être soulevées au ministère des affaires étrangères par l'affaire Dreyfus.

Quelles seront celles de ces questions que la Cour évoquera ? Elle ne le dira pas actuellement. Mais nous croyons pouvoir affirmer que le ministre a relevé M. Paléologue du secret professionnel.

Quant à la comparution de M. Hanotaux, bien que nous n'en ayons pas de confirmation officielle, disons qu'elle est infiniment probable, pour ne pas dire cette affaire.

LA DÉPOSITION DU UHLAN

Suivant l'*Echo de Paris*, M. Bertoux a promis à M. Cabanes qu'Esterhazy, s'il répondait à l'appel de la Cour de cassation, ne serait pas inquiété pour la plainte de son cousin, M. Christian Esterhazy.

L'*Eclair* va même plus loin et affirme que si Esterhazy répond à la citation de la Cours de cassation, il sera muni d'un sauf-conduit.

Une dépêche d'Alfred Dreyfus

Le *Matin* croit savoir que la famille Dreyfus a reçu des nouvelles télégraphiques de l'Ile du Diable.

« Santé parfaite au physique et au moral, » aurait télégraphié Alfred Dreyfus à sa femme.

Une Lettre d'Émile Zola

Le journal l'*Aurore* publie une lettre d'Émile Zola que nous reproduisons ci-dessous. Cette lettre, écrite à un ami, n'était pas destinée à la publicité. Les lecteurs de l'*Aurore* en eurent connaissance, au moment où fut examinée, il y a quelques jours, l'opportunité du retour d'Emile Zola.

Jeudi, 15 décembre 1898.

Mon cher et grand ami,

Merci de votre bonne et longue lettre, dans laquelle vous m'exposez, avec une admirable clarté, quelle est, à vos yeux, ma situation actuelle, et les obligations qui en découlent pour moi.

Je vous avoue que je garde l'absolue conviction que ma rentrée est maintenant possible en France, que nous saurions bien empêcher le gouvernement de recommencer le procès de Versailles avant que la cour ait terminé son enquête, et que ce serait un nouveau succès pour nous. Mais je m'incline, puisque vous m'affirmez que mon retour nettrait en péril les autres lutteurs et nuirait à la cause. C'est bien certainement le plus gros sacrifice que je lui ai fait jusqu'à ce jour.

Mon état d'âme est que je suis las de paix et de sécurité. Vous n'imaginez pas mon angoisse, tous les matins, en me réveillant. Il me semble que je ne suis plus bon à rien, que je suis un mort, pendant que les autres se battent. Et cela va durer pendant des mois encore, loin de tous ceux que j'aime, loin de mes habitudes d'esprit et de cœur.

Quant à changer de refuge, à quoi bon ? Ce serait comme un malade qui, pour guérir, veut son lit de fièvre. Je suis installé ici, il faudrait recommencer ailleurs toute cette installation difficile et dispendieuse. *Je ne bougerai donc pas*, c'est plus simple et plus digne. Toutes sortes de raisons me décident à rester ici.

Vous me demandez ce que je pense des événements, du lieutenant où je suis. La victoire me paraît *désormais certaine, mais je suis convaincu que, jusqu'au dernier moment, le parti des bandits fera tout pour entraver la justice.* L'héroïque Picquart paraît sauvé, grâce à vous d'ailleurs : c'est Urbain Gohier, c'est Reinach, qui vont être traqués : et la veille même de l'acquittement de Dreyfus, voilà seulement quelque tentative imbécile et monstrueuse. Ah ! notre pauvre pays ! c'est à lui que je songe avec une inquiétude de toutes les heures.

Au lendemain de notre victoire, que de décombres, et pourrons-nous jamais rebâtir la maison, avec tous ces materiaux pourris ? La est le terrible demeure.

Merci pour votre si tendre dévouement dans toutes les affaires secondaires.

Je m'en désintéresse un peu, je le confesse ; car je vous répète que je me considère comme un mort, puisque me voilà pour tant de jours rayé de mon pays, au loin et muet. *Enfin, je* puis travailler. C'est ma seule consolation.

Merci, merci, mon cher et grand ami, pour tout ce que vous avez fait de généreux, pour tout ce que vous ferez encore.

Je vous embrasse.

EMILE ZOLA.

LEURS MENSONGES

Prétendus aveux

Le *Gaulois* annonçait hier — et tous les journaux du syndicat antisémite ont reproduit la nouvelle — que la Chambre criminelle de la cour de cassation *vient d'être récemment appelée* à reconstituer une déposition « des plus graves ».

Il est aujourd'hui certain, dit notre confrère, jusdiciairement prouvé par un témoignage dont personne ne pourra mettre en doute la bonne foi, que Dreyfus a avoué sa culpabilité, et cela non, par la seule personne, le capitaine Lebrun-Renaud, mais à un deuxième confident, qui est venu déposer ces jours derniers, devant la cour.

C'est un garde républicain qui était de service dans la soirée consécutive après la transportée Dreyfus, après sa dégradation de l'Ecole-Militaire au Dépôt. A cet homme, Dreyfus aurait dit :

« Eh bien, *si je suis coupable... il y en a d'autres !* »

Le garde, dit le *Gaulois*, n'avait pas, à la première heure, attaché d'importance à cette déclaration. Il n'en aurait compris la gravité que lorsque la suite des événements lui eut appris que le capitaine Dreyfus aurait avoué au capitaine Lebrun-Renaud. Alors seulement il aurait instruit ses chefs.

Le *Temps* fait justement remarquer que le *Gaulois* et le *Gaulois* ne tiennent compte en contradiction avec la réalité. En effet, ce ne sont pas des gardes républicains qui ont ramené Dreyfus après la dégradation, de l'Ecole-Militaire au dépôt, ce sont des gendarmes. Le rôle de la garde républicaine se terminait à l'Ecole-Militaire. Après la parade d'exécution, Dreyfus, fut remis à la gendarmerie départementale.

Les gendarmes étaient commandés par l'adjudant Abadie. Deux gendarmes montèrent dans la voiture à côté de Dreyfus. C'est à ces *deux seules personnes* qui a parlé. Il a notamment voulu donner son uniforme à un des gendarmes, qui refusa cette offre.

Le rapport officiel de la gendarmerie, fait après la parade d'exécution, est déposé aux archives de la première section de gendarmerie de la Seine, caserne des Minimes.

Le procès de Mme Henry

On fait remarquer au Palais qu'il y a déjà près d'un mois que Mme Henry a manifesté l'intention de poursuivre le baron Reinach, et que l'assignation n'est pas encore lancée.

De son demande, paraît-il, si Mme Henry agessent conseiles, n'aurait pas abandonné toute idée de poursuites.

Esterhazy et Schwartzkoppen

Le correspondant de Londres du journal russe *La Vie et l'Art*, explique de la manière suivante pourquoi le commandant Esterhazy a renoncé à son procès contre le journal l'*Observer*, procès annoncé, comme l'on sait, avec un grand tapage de réclame :

« Au cours de ce procès, dit notre confrère, la cues ion de savoir qui est l'auteur du bordereau devait se résoudre sur un terrain neutre. Une telle intervention aurait eu une autorité considérable dans le monde entier, les institutions de l'Angleterre ne permettant pas de pratiquer la torture : « la question n'est pas ordonnée ».

Les avocats de la rédaction de l'*Observer* ont reproduit à l'appel et ils ont demandé une enquête.

Vu l'importance de l'affaire, la Cour a fait droit à la demande des avocats du journal.

Le colonel Schwartzkoppen a promis à la rédaction de l'*Observer* de comparaître en qualité de témoin, si la Cour anglaise le lui demandait.

Quand le commandant Esterhazy a appris l'ouverture de l'enquête, il s'est empressé de renoncer à son procès, disant qu'il voulait attendre la réponse de la Cour de cassation à un demande d'être entendu par elle dans les conditions que l'on sait. »

Au Cherche-Midi

Le lieutenant-colonel Picquart a dénoncé depuis quelques jours ses occupations habituelles. Il ne lit plus que fort peu, tout son temps se passe à répondre aux amis connus ou inconnus qui, à l'occasion du premier jour de l'an, lui ont adressé leurs félicitations.

La table de sa cellule au Cherche-Midi est encombrée de lettres venues de toutes les parties de l'Europe.

Le lieutenant-colonel met au coquetterie à ne laisser sans réponse aucune des chaleureuses épîtres qui lui sont adressées.

Toujours homme du monde, quoique enfermé au Cherche-Midi, le lieutenant-colonel a fait porter, le 31 décembre, chez Mme Lebrun une magnifique corbeille de fleurs. Il avait joint à son envoi une lettre où le prisonnier s'excusait